

Le Faux procès du loup, une affaire citoyenne, en Lozère

12 septembre 2015



« Le faux procès du Loup »

Une affaire citoyenne

Au tribunal de Florac

Le 12 septembre 2015

De 9h00 à 18h00

Notre projet :

Favoriser un échange argumenté sur les questions soulevées par la réapparition du loup dans nos campagnes, à travers l'organisation d'un vrai faux procès, mené par des professionnels garants de l'équilibre des échanges. Le Tribunal de Florac va sous peu faire l'objet de travaux qui vont définitivement clore un chapitre de l'histoire locale. Afin de rendre hommage à ce que

représente ce lieu, nous avons eu l'idée de créer un évènement populaire et républicain : le dernier procès au tribunal de Florac.

Pourquoi le loup ?

Ce sujet omniprésent dans l'actualité du territoire lozérien et national, voire au-delà, fait l'objet d'un traitement médiatique passionné. L'organisation d'un faux procès, respectant les règles judiciaires, doit permettre de créer un espace de discussion équitable et ouvert à toutes les parties, mettant en débat les savoirs, les enjeux sociaux, éthiques que la présence du loup soulève.

Les acteurs du procès :

- ▶ Le président du tribunal : Marcel Lemonde, après avoir été successivement juge d'instruction, sousdirecteur de l'Ecole nationale de la magistrature et président de chambre de la Cour d'appel de Paris, a été nommé juge d'instruction international pour le procès des Khmers rouges.
- ▶ Les assesseurs : Colette de Clercq- Broquère, avocate à Nimes et Alès & Catherine Mabilie avocate à Paris.
- ▶ Le procureur : François-Louis Coste, magistrat honoraire a fait toute sa carrière au parquet et terminé comme avocat général à la cour d'appel de Paris. Il a requis notamment dans les affaires Patrick Dils et Loïc Secher lorsqu'ils furent acquittés au terme d'une procédure de révision.
- ▶ La greffière : Monique Fraissinet, greffière à la retraite du tribunal de Florac.
- ▶ Les avocats du loup : Gérard Christol, ancien Bâtonnier et ancien Président de la Conférence des Bâtonniers, Doyen de l'Ordre. Ancien vice-président du conseil national des barreaux & Véronique Barnier, ancien Bâtonnier, avocate au barreau de Lozère.
- ▶ L'avocat de la partie-civile : Régine Barthélémy, avocate au barreau de Montpellier, ancienne présidente du Syndicat des avocats de France, membre du bureau du Conseil National des Barreaux

► Des grands témoins pour chaque partie :

- . Geneviève Carbone, ethnozoologiste & spécialiste du loup en France
- . José Bové, ancien paysan & député européen
- . Farid Benhammou, géographe & spécialiste des conflits liés aux grands prédateurs
- . Bernard Grellier, berger & président du groupement pastoral Gard-Lozère
- . Amicus curiae : Michel Vidal, ingénieur agronome, docteur en sciences de l'éducation, spécialiste des « Questions Socialement Vives » environnementales.
- . Croqueur d'audience : David Bonnet, étudiant de 5^e année aux Beaux-Arts de Nîmes.

L'organisation :

Ce projet a été initié par des citoyens désireux d'obtenir une information non partisane sur la place du loup dans nos campagnes. L'équipe s'appuie sur l'expertise de Maître François Roux, avocat honoraire poursuivant une carrière internationale.

Le projet dispose du soutien de la ville de Florac, de la communauté de commune Florac-Sud Lozère, du conseil départemental de la Lozère, du Parc National des Cévennes, de la Fondation de France.

► **Plus d'infos sur la [page Le faux procès du loup](#)**

- Emplacement : Accueil > Agenda >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Le-Faux-proces-du-loup-une-affaire-citoyenne-en-Lozere>